

Droit fiscal

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis à peu près sûr que nous serions disposés à accepter cette proposition, mais j'aimerais faire une mise en garde. J'ai eu des entretiens avec le leader parlementaire du gouvernement, avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'autres députés au sujet d'une procédure provisoire par laquelle nous pourrions traiter des crédits, qui sont devenus un sujet extrêmement délicat qui handicape la bonne marche de la Chambre. On a fait plusieurs suggestions sur la façon d'imposer une mesure provisoire, permettant de traiter au moins des crédits actuellement à l'étude.

Si nous acceptons cette proposition, il est entendu que les discussions se poursuivront et que nous en arriverons probablement à une nouvelle façon d'étudier au moins les prévisions budgétaires courantes. Si le leader parlementaire du gouvernement est prêt à donner son consentement, je suis certain que nous sommes disposés à adopter l'ordre.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PROCÉDURE ET ORGANISATION

LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à examiner le Règlement et la procédure de la Chambre en vigueur à la Chambre et dans ses comités;

Et que le comité soit autorisé à incorporer dans ses rapports les projets d'un Règlement permanent ou provisoire rédigés pour faire entrer en vigueur, une fois adoptés par la Chambre, toutes modifications permanentes ou provisoires proposées par le comité.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1220)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Penner, reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 février, du bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

Le vice-président: Quand le comité a levé la séance le mercredi 19 février 1975, l'article 73, modifié, avait été adopté. L'article 74 est-il adopté?

Sur l'article 74.

M. Paproski: Monsieur le président, notre critique financier a quelque chose à dire au sujet de cet article.

Nous aimerions que l'article soit reporté jusqu'à son retour à la Chambre. Nous avons eu l'amabilité de laisser au ministre le temps de présenter un tableau, mais nous n'avions pas cru qu'il pourrait être dressé en si peu de temps.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Peut-être pourrions-nous reporter l'article, mais combien d'autres articles voudra-t-on reporter? Le gouvernement est prêt à la mise en marche.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: L'article 74 est-il reporté?

Des voix: D'accord.

(L'article est reporté.)

(L'article 75 est adopté.)

Sur l'article 76.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous nous rendons compte que le gouvernement est prêt à la mise en marche, mais nous ne savons trop dans quelle direction, de côté, en avant ou en arrière. Mon écouteur s'est détaché et j'aimerais savoir à quel article nous en sommes.

Le vice-président: L'article 74 a été reporté. L'article 75 a été adopté et le comité étudie maintenant l'article 76.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le moment est venu, je pense, de reprendre la suggestion que j'avais faite lors de l'étude de l'article 2, au sujet d'exemptions spéciales en faveur des vieillards, et d'apporter une rectification que des amis parmi les députés ont bien voulu faire pour moi à l'époque, puisque j'en étais incapable. J'avais en effet songé à un maximum relatif à l'exemption totale de l'impôt sur le revenu pour les personnes au-dessus de 65 ans, un maximum que l'on pourrait facilement établir entre \$20,000 et \$25,000. Je ne songeais pas alors à une exemption en faveur des gens au revenu illimité au moment de la retraite. Je me demande si le ministre a eu l'occasion de réexaminer la motion visant à accorder une exemption plus généreuse aux personnes de 65 ans. Comme nous l'avions signalé à l'époque—cette raison est bien fondée, je pense—le gouvernement prélève sur les revenus de ces vieilles gens sous la forme d'impôt sur le revenu, une trop grande proportion de ses recettes.

Quelques travailleurs prévoyants ont fait des économies, se sont privés de certains avantages que pouvaient leur procurer cet argent dans l'espoir de pouvoir en profiter plus tard au moment de leur retraite. Leur travail ne leur permettait pas de voyager alors, tandis que maintenant ils seraient libres de le faire; peut-être ont-ils besoin d'argent aussi, pour certaines raisons spéciales, pour des soins médicaux par exemple et s'ils voulaient liquider une partie de leurs économies, celles-ci seraient assujetties à l'impôt sur la plus-value de capital.

Nous avons ici, je crois, une occasion de faire profiter nos citoyens âgés de crédits supplémentaires sans décaissement pour le gouvernement. Il y perdrait en revenu, mais n'aurait pas à déboursier. On nous a accusés de l'autre côté de la Chambre de manquer d'honnêteté en disant que nous voulions voir le gouvernement limiter ses dépenses, d'une part, et déboursier davantage pour tel ou tel autre service, d'autre part. Nous lui avons indiqué une façon de limiter ses dépenses aujourd'hui et hier sur la question de l'aéroport de Pickering. Nous lui avons fait voir un moyen d'économiser 300 millions de dollars. Le gouvernement